

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2026
SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN

La réunion a débuté le 13 février 2026 à 09h30 sous la présidence du Président, Hugues Cochet.

Membres présents :

Monsieur COCHET Hugues - Monsieur le Président
Madame BERTRAND Marie-Françoise - Madame la Conseillère Départementale
Monsieur FLORENTY Hervé
Madame ITTELET Isabelle - Madame la Conseillère Départementale et Régionale
Madame VARLET-CHENOT Caroline - Madame la Conseillère Départementale
Madame MONFRONT Corinne - Madame la Conseillère Municipale

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame BERTRAND Marie-Françoise

Le quorum (plus de la moitié des 12 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

D2026_01 - Débat d'orientations budgétaires 2026

- Questions diverses

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter exceptionnellement un point à l'ordre du jour qui n'était pas initialement prévu :

D2026_02 - Versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement à la régie

A l'unanimité les membres présents acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

D2026_01 - Débat d'orientations budgétaires 2026

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Il présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport annexé.

6 voix pour

D2026_02 - Versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement à la régie

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suite à la présentation du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, il a été décidé de verser une subvention de fonctionnement à la régie d'un montant de 200 000 € afin d'équilibrer son budget.

Compte-tenu des difficultés de trésorerie que rencontre actuellement la régie du Familistère, Monsieur le Président propose le versement d'une avance de 100 000 € avant le vote du budget.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Les membres du comité syndical, après délibération et à l'unanimité, décident de verser une avance de 100 000 € sur la subvention de fonctionnement 2026 à la régie du Familistère.

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 11h00.

Le Président,

Hugues Cochet

Syndicat mixte du Familistère Godin

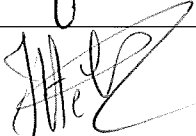
COMITE SYNDICAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 13/02/2026

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du président et du ou des secrétaires de séance.

N° des délibérations	Objet des délibérations
D2026_01	Débat d'orientations budgétaires 2026 Approuvée
D2026_02	Versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement à la régie Approuvée

Séance close à 11h00

Monsieur COCHET Hugues titulaire	
Madame BERTRAND Marie-Françoise titulaire	
Monsieur FLORENTY Hervé titulaire	
Madame ITTELET Isabelle titulaire	
Madame VARLET-CHENOT Caroline titulaire	
Madame MONFRONT Corinne titulaire	

Madame BERTRAND Marie-Françoise
Secrétaire de séance

Hugues Cochet
Président